

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA19 09006-1

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020, le règlement suivant :

RCA19 09006-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (RCA19 09006) (dossier 1191616008)

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 22 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert